



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission
des réunions sectorielles et techniques
et des questions connexes**

1. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes s'est réunie le 11 mars 2002, sous la présidence de M. Rimkunas (gouvernement, Lituanie); les vice-présidents employeur et travailleur étaient respectivement M. Jeetun et M. Zellhoefer. Le bureau de la réunion a décidé que l'examen du point 2 de l'ordre du jour intitulé «Composition et objet des réunions sectorielles prévues pour 2003» aurait lieu l'après-midi pour permettre un débat plus approfondi.

**I. Rapport du Groupe de travail chargé
de l'examen du Programme
des activités sectorielles
(Genève, 28-29 janvier 2002)**

2. La commission était saisie du rapport du Groupe de travail chargé de l'examen du Programme des activités sectorielles¹.
3. La représentante du Directeur général (M^{me} Paxton, directrice exécutive, Secteur du dialogue social) a présenté le rapport du Groupe de travail chargé de l'examen du Programme des activités sectorielles, qui s'est réuni en janvier 2002 à la demande du Conseil d'administration. Elle a indiqué que les débats avaient été fructueux et avaient permis de parvenir à un consensus sur plusieurs questions importantes. Il a été décidé notamment que l'organisation en 22 secteurs devait être maintenue; que les groupes devaient pouvoir continuer à choisir librement leurs représentants aux réunions sectorielles; que les activités sectorielles devaient émaner des mandants et reposer sur une concertation transparente et constructive. Une certaine flexibilité a été considérée comme souhaitable quant à la manière de mener les réunions (celles concernant l'hôtellerie et le tourisme, l'aviation civile et le commerce ont été à cet égard novatrices) et quant au choix des activités autres que les réunions. La gestion par à-coups, qui laisse peu de place aux activités de suivi entre les réunions, devrait être remplacée par des programmes ayant un

¹ Document GB.283/STM/1.

effet maximal dans chaque secteur. L'intégration devrait être améliorée entre les activités sectorielles et les autres départements de l'OIT, en particulier en ce qui concerne le suivi. Une représentation accrue des gouvernements est éminemment souhaitable. Une des solutions consisterait à ouvrir les réunions à l'ensemble des gouvernements intéressés. Des arbitrages seront nécessaires car, compte tenu du manque de ressources, il n'est pas possible de financer à la fois les réunions et les activités de suivi. Un consensus s'est dégagé au sein du groupe de travail sur la nécessité d'un meilleur suivi et sur le fait que toute économie réalisée du fait de la réduction de la taille ou de la fréquence des réunions devrait être conservée par le Programme des activités sectorielles. M^{me} Paxton a confirmé que «la flexibilité demandée par le groupe de travail en ce qui concerne les ressources non utilisées du budget affecté au Programme des activités sectorielles est déjà une réalité. Le coût des réunions sectorielles est imputé sur le budget de l'objectif stratégique n° 4 (dialogue social), et l'utilisation et le redéploiement des crédits correspondants dans ce secteur relèvent de la responsabilité du directeur exécutif. Toute économie résultant d'une modification du programme des réunions au cours de la période budgétaire actuelle peut être conservée pour d'autres activités sectorielles sans qu'il soit besoin d'obtenir à nouveau l'approbation de la Commission du programme, du budget et de l'administration.» Les solutions possibles consistent entre autres: a) à faire en sorte que les sommes économisées reviennent aux activités sectorielles dans leur ensemble et à déterminer, après consultations, le secteur qui a le plus d'argent; b) à répartir de façon plus ou moins égale les sommes économisées entre les 22 secteurs et à consulter les mandants concernés. Le groupe de travail a décidé que les réformes devaient être pleinement mises en œuvre d'ici la période biennale 2004-05, mais qu'elles devaient être engagées au cours de la présente période. M^{me} Paxton a brièvement présenté une proposition de site Internet «à guichet unique» pour les activités sectorielles. Le prototype qui devait être présenté à la commission n'est pas encore opérationnel et aucun financement n'est encore prévu pour ce projet, dont le lancement nécessiterait 14 mois de travail d'administrateur et le suivi d'un fonctionnaire à plein temps.

4. M^{me} Anamaria Vere, du Département des activités sectorielles, a brièvement décrit les limites structurelles du site actuel consacré aux activités sectorielles et a présenté à la commission le prototype de «guichet unique». Sa structure modulaire permet d'ajouter et de supprimer facilement des informations ou des services. Le format des pages est uniforme et les outils de navigation sont affichés en permanence pour permettre à l'utilisateur de passer facilement d'une source d'information à l'autre. Les nouvelles caractéristiques intéressant particulièrement les utilisateurs sont entre autres: a) les liens permettant d'accéder à d'autres sources d'information sectorielle du BIT, par exemple celles concernant les conditions de travail, les normes du travail ou la sécurité et la santé au travail; b) les liens permettant d'accéder aux bases de données du BIT, tels qu'IOLEX et NATLEX, ou d'entrer en contact avec le Comité de la liberté syndicale, destinés à fournir des renseignements sur un secteur particulier; c) une bibliographie en ligne des ouvrages disponibles par secteur; d) les liens permettant d'accéder aux sites d'autres organisations présentant un intérêt, qui décrivent brièvement l'organisation ou le type d'information disponible sur son site Web; et e) la possibilité de créer des listes de diffusion et des forums de discussion. Le «guichet unique» permettra de renforcer la présence du département sur le Web et aux mandants de profiter davantage des possibilités offertes par l'Internet.
5. Un représentant du gouvernement de l'Allemagne, s'exprimant en tant que membre gouvernemental du groupe de travail, a fait observer que le nombre de conseillers travailleurs participant au groupe de travail a augmenté. Alors que ce dernier a décidé de ne pas modifier le nombre ou l'organisation des 22 secteurs, en fait, certaines fusions entre secteurs auraient pu être envisagées. La nécessité d'encourager la participation des gouvernements a été reconnue. Certains gouvernements estiment que les délégations tripartites sont un moyen d'y parvenir et que l'on pourrait instaurer des conditions

permettant aux groupes de continuer à choisir librement leurs représentants, mais le groupe de travail n'a pas accueilli cette suggestion avec enthousiasme. Une certaine souplesse serait nécessaire en ce qui concerne la composition et l'ordre du jour des réunions et les autres activités. Cela a été le cas de la réunion sur l'aviation civile, qui était ouverte à tous les gouvernements. Dans une des propositions, il était question que les réunions ne produisent plus de résolutions, mais seulement des conclusions. L'orateur a engagé la commission à examiner et à développer les idées contenues dans le rapport du groupe de travail, mais pas à envisager une autre réunion du groupe de travail. La discussion sur le point 2 de l'ordre du jour aura permis d'examiner et de recommander de nouvelles modalités de travail.

6. M. Jeetun, s'exprimant en sa qualité de membre employeur du groupe de travail, a dit que le groupe des employeurs était très satisfait d'avoir participé à ces discussions franches, utiles et fructueuses. La réunion du groupe de travail a été courte et très productive. Elle s'est déroulée dans un esprit de compréhension mutuelle. Il convient d'engager sans tarder des consultations suivies avec les secrétariats des groupes des employeurs et des travailleurs afin que les activités sectorielles puissent se poursuivre sans problème. Les réunions sectorielles constituent un cadre de discussion unique en son genre et ouvert sur le monde du travail. Toute activité ou réforme devrait être le fait des mandants. La participation des gouvernements doit être accrue, notamment lorsqu'un secteur est important pour le pays. L'orateur a félicité le Bureau pour le projet de «guichet unique».
7. M. Zellhoefer, s'exprimant en sa qualité de membre travailleur du groupe de travail, a remercié les membres tripartites du groupe de travail et le Bureau, ainsi que M. Cochroft (ITR) et M. Jennings (UNI), qui ont conseillé les travailleurs, et a noté avec satisfaction que ce dernier était parvenu par consensus à des propositions visant à améliorer à la fois la pertinence et la visibilité des activités sectorielles. Un programme d'activités sectorielles de qualité doit être la pierre angulaire de l'OIT. Il permet à cette dernière d'être en contact avec les mandants appartenant à l'industrie, aux services et au secteur public, de recueillir des informations d'importance capitale sur l'évolution du marché du travail, les besoins des mandants en ce qui concerne la promotion du dialogue social, les modalités pratiques de mise en œuvre des normes et les projets de normes. Le système actuel, qui ne prévoit des ressources que pour les réunions sectorielles mais pas pour leur suivi, doit être réformé. Les points d'accord mentionnés dans le rapport constituent un pas dans la bonne direction. Le facteur essentiel est que les mandants ont contribué activement aux décisions concernant, d'une part, les activités qu'il serait le plus approprié de mettre en place au cours des quatre années constituant le cycle de fonctionnement des 22 secteurs et, d'autre part, le programme de travail détaillé de l'OIT, qui s'appliquerait à certains secteurs dès 2003, et à l'ensemble des secteurs dès 2004. Cela favorisera la participation des trois mandants et créera une synergie entre les départements. Le groupe des travailleurs estime que chacun des 22 secteurs doit disposer de son propre budget et pouvoir l'utiliser de façon autonome, toute modification étant décidée par les groupes, et non par le Bureau. Celui-ci devrait élaborer des directives pour l'attribution des crédits. Compte tenu de la durée de quatre ans du cycle des activités sectorielles, il importe d'engager des discussions sur la manière d'allouer les fonds à chaque secteur en fonction de cette durée et non de la période habituelle de deux ans. Cette question devra probablement être examinée en collaboration avec la Commission du programme, du budget et de l'administration. Une autre question concerne les éventuelles économies réalisées sur les coûts d'interprétation et de traduction dans le cas où les mandants d'un secteur donné choisiraient de ne pas tenir de réunion ordinaire. La possibilité d'affecter ces ressources au secteur concerné devrait être examinée en collaboration avec le Service des relations officielles. Le Bureau devrait établir des propositions pratiques en vue d'un nouvel examen de la question par la commission. Il faudrait relancer l'intérêt des gouvernements pour les réunions sectorielles. Ouvrir la participation à tous les gouvernements intéressés est une option intéressante dans la mesure où l'on prévoit un système de pondération des voix. Le groupe des travailleurs s'est félicité

de la participation, à l'examen de chaque question, de représentants de certains ministères concernés et a demandé si les fonds affectés à la coopération technique pourraient être utilisés pour permettre à certains pays en développement de participer de manière plus efficace. Tout en reconnaissant la nécessité de trouver des ressources supplémentaires pour ce projet, le groupe des travailleurs a vigoureusement appuyé la création d'un «guichet unique» qui serait un instrument utile pour les mandants. Ce projet devrait être associé à une refonte complète du Programme des activités sectorielles, qui ferait apparaître clairement les besoins de financement. Le groupe de travail pourrait se réunir une nouvelle fois, si nécessaire, avant la prochaine réunion de la commission. Le groupe des travailleurs a approuvé les points appelant une décision.

8. Une représentante du gouvernement du Ghana, s'exprimant au nom du groupe des gouvernements africains, a souligné l'importance des réunions sectorielles pour la promotion du dialogue social. Les mesures destinées à accroître la participation des gouvernements sont particulièrement intéressantes. La constitution de délégations tripartites nationales est souhaitable. Le Bureau devrait étudier la possibilité de mettre à la disposition des gouvernements des pays en développement des crédits leur permettant de participer aux réunions, ce qui, avec l'intensification des activités de suivi, les inciterait à collaborer activement avec les autres partenaires sociaux. L'oratrice a appelé le Bureau à examiner les moyens de s'assurer que les pays africains puissent tirer le maximum du «guichet unique», par exemple en leur fournissant une assistance technique et financière dans le domaine des techniques de l'information et de la communication.
9. Le représentant du gouvernement de la Thaïlande, s'exprimant au nom du groupe des gouvernements de l'Asie et du Pacifique, a exprimé son appui à l'organisation actuelle du programme en 22 secteurs. Le groupe a souhaité une participation accrue des gouvernements et a demandé instamment que, d'ici la période 2004-05, les réunions soient ouvertes à tous les gouvernements intéressés. Les thèmes des réunions devraient être définis avec précision afin que les débats soient mieux ciblés et plus fructueux. Le Bureau devrait informer à l'avance les gouvernements de la participation de délégués des employeurs et des travailleurs aux réunions sectorielles.
10. Le représentant du gouvernement de l'Inde a soutenu le consensus qui s'est dégagé au sein du groupe de travail. Toutes les économies qui pourraient être réalisées du fait de la modification du programme devraient être conservées par le Programme des activités sectorielles. Le «guichet unique» offrant un point d'accès unique à différentes sources d'information sectorielle ainsi qu'aux conseils et aux services aux mandants est une excellente proposition qui renforcera l'intégration des activités du programme. L'orateur s'est dit favorable à une réorientation des activités sectorielles pour autant que les mandants disposent de la flexibilité nécessaire pour poursuivre une large gamme de programmes d'action en fonction des besoins identifiés du secteur.
11. Le représentant du gouvernement de la Chine a souscrit aux vues exprimées par le groupe gouvernemental de la région Asie-Pacifique. Les activités sectorielles constituent une part importante des activités de l'OIT; elles devraient être plus étroitement intégrées avec les travaux des autres départements et elles méritent une plus grande attention. Des délégations nationales tripartites aux réunions sectorielles sont souhaitables. L'orateur s'est dit favorable aux recommandations du groupe de travail concernant la consultation et a demandé instamment que des ressources plus importantes soient disponibles pour les activités de suivi. La nouvelle approche devrait être mise en œuvre graduellement.
12. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a demandé des éclaircissements sur plusieurs points soulevés dans le rapport du groupe de travail, à savoir: a) les points sur lesquels porteront les consultations supplémentaires; b) des précisions sur la flexibilité proposée pour les réunions; c) les types de mécanismes dont on peut considérer qu'ils

renforceront la consultation; *d*) comment les travaux avanceront. Si les invitations à participer aux réunions sectorielles qui sont adressées aux ministères du Travail sont également envoyées aux autres ministères compétents, il devrait être indiqué clairement qui en a reçu copie.

13. Le représentant du gouvernement de la France a fait remarquer que, avant d'envoyer des copies des invitations à d'autres ministères, le Bureau devrait consulter le ministère du Travail pour savoir à qui il y a lieu d'envoyer ces copies.
14. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a remercié le Bureau de l'arrivée en temps voulu des documents, mais a regretté que le rapport du groupe de travail n'aborde pas les nombreuses propositions novatrices évoquées dans le document du mois de novembre. De plus amples informations sur la nouvelle approche sont nécessaires. En ce qui concerne la participation des gouvernements, il faut veiller à ce que l'avis des gouvernements soit entendu au début du processus, lorsqu'il s'agit de déterminer l'ampleur, la composition et le thème des réunions. L'orateur a cité les consultations sur les normes à titre d'exemple de mécanisme qui fonctionne pour assurer la consultation effective des gouvernements. S'agissant des questions budgétaires, il n'est pas favorable à la fixation d'un montant fixe pour chaque secteur et préfère une plus grande flexibilité dans l'allocation des ressources. Les programmes doivent refléter les questions d'actualité ainsi que les besoins et les désirs des mandants tripartites. L'orateur a invité le Bureau à mettre immédiatement en œuvre le «guichet unique» et s'est déclaré satisfait des réunions récentes sur l'hôtellerie et le tourisme et sur l'aviation civile.
15. Le représentant du gouvernement de la Slovaquie a déclaré que sa délégation est favorable au «guichet unique».
16. La représentante du gouvernement du Canada a indiqué que l'OIT devrait s'appuyer sur l'expérience récente pour renforcer la participation des gouvernements aux réunions. Le fait de restreindre l'ampleur ou le thème des réunions permet aux gouvernements d'y envoyer des représentants qualifiés. Lorsque cela est possible, l'envoi de délégations tripartites est souhaitable. En tout état de cause, les gouvernements devraient avoir communication du nom des délégués employeurs et travailleurs qui sont invités aux réunions afin de faciliter la tenue de consultations tripartites à l'avance. Il faudrait continuer d'envoyer les invitations au ministère du Travail. Le «guichet unique» est un moyen bienvenu d'améliorer la diffusion d'informations. La délégation du gouvernement canadien aurait apprécié une discussion plus approfondie des programmes d'action proposés en novembre. Concernant le budget, l'allocation rigoureuse d'un certain montant par secteur n'offrirait pas suffisamment de souplesse pour que l'on puisse traiter immédiatement les questions pertinentes.
17. Un représentant du gouvernement de l'Allemagne a fait observer que le choix d'un sujet unique pour une réunion est très important pour assurer une représentation gouvernementale appropriée. L'accent devrait être mis soit sur la politique de l'emploi soit sur les conditions de travail, mais il ne devrait pas y avoir un amalgame des deux. Puisque c'est la commission qui choisit les thèmes, les employeurs et les travailleurs devraient prendre note de l'avis des gouvernements. Ceux-ci doivent pour leur part s'efforcer de rapprocher leurs positions. Une participation croissante des gouvernements en tant qu'observateurs serait une option acceptable, mais il est douteux que l'on puisse ouvrir les réunions à tous ceux qui souhaitent y participer. Les coûts d'interprétation sont une considération importante. Il ne faudrait pas allouer un budget égal à tous les secteurs. Une certaine flexibilité est nécessaire. Les gouvernements seraient aidés dans leurs préparatifs si le Bureau leur communiquait les noms des délégués employeurs et travailleurs qui participent aux réunions.

18. Le représentant du gouvernement de la Namibie a demandé des éclaircissements sur le choix d'un sujet unique. Cela ne détournerait-il pas de l'approche intégrée prévue pour les activités à l'appui d'un travail décent? Bien qu'une certaine flexibilité soit souhaitable, l'orateur n'approuvera pas l'exclusion de l'un ou l'autre des objectifs stratégiques.
19. M^{me} Paxton a répondu à plusieurs des points soulevés au cours de la discussion. Le Bureau est attaché aux consultations. Il est possible de s'adresser aux employeurs et aux travailleurs par le truchement de leurs secrétariats, mais en ce qui concerne les gouvernements, aucun mécanisme clair n'existe encore pour les consulter. L'oratrice a demandé à la commission de donner son avis concernant le rôle que les coordonnateurs régionaux pourraient jouer dans les consultations avec les gouvernements. Il est également important de déterminer sur quels points des consultations sont souhaitables. L'oratrice considère qu'il s'agirait des réunions ou des activités autres que les réunions pour chaque secteur, du type, de l'ampleur, de la nature, de la composition et de l'ordre du jour des réunions, et de la question de savoir s'il est ou non souhaitable d'établir un rapport. Il faudrait peut-être déroger au règlement pendant une phase expérimentale afin d'accommoder la nouvelle approche. Si des activités autres que des réunions sont souhaitées, les gouvernements devraient être consultés à l'avance et non à la fin du processus. Les discussions ont montré que lorsque des sujets vastes ou des questions multiples sont choisis, il est difficile aux gouvernements d'envoyer les meilleurs représentants. Le Bureau examinera les moyens d'aider les pays en développement à participer aux réunions sectorielles, tout en rappelant que la considération antérieure de cette question n'a pas donné de résultats positifs.
20. Un représentant du gouvernement de l'Allemagne a proposé que, sur la base de ces discussions, le Bureau soumette en novembre un document faisant des propositions précises sur les questions soulevées et indiquant plusieurs choix possibles et leurs incidences financières. Les idées pertinentes qui figuraient dans le document de novembre 2001 et qui n'ont pas été examinées à fond devraient être reprises dans le document. Une autre solution consisterait à réunir un groupe de travail tripartite composé d'un plus grand nombre de participants pour examiner ces questions de façon plus approfondie.
21. Après la tenue de consultations officieuses et la mise en circulation de projets de propositions concernant de nouveaux points appelant une décision qui rendent compte des discussions de la matinée et des préoccupations exprimées, le Bureau a proposé un nouveau texte. Des modifications ont été proposées par la commission, et le texte a été approuvé en vue d'être soumis au Conseil d'administration.
22. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration d'approuver:*
- a) *une nouvelle approche du programme des activités sectorielles visant à maximiser l'impact de ces activités dans la limite des ressources disponibles et prévoyant à la fois une composante réunions et une composante autres activités, lorsqu'il y a lieu;*
 - b) *l'invitation de tous les gouvernements intéressés, dans la mesure où cela est possible pour l'exercice en cours, à participer aux réunions sectorielles futures auxquelles le Règlement s'applique;*
 - c) *la tenue d'une autre réunion du groupe de travail chargé de l'examen du programme des activités sectorielles (composé cette fois de deux membres titulaires représentant les employeurs, deux membres titulaires représentant*

les travailleurs et cinq membres titulaires représentant les gouvernements) pendant la 90^e session de la Conférence internationale du Travail afin:

- i) d'examiner comment mettre en œuvre la nouvelle approche;*
 - ii) de déterminer le programme des secteurs d'activité économique en 2003, y compris les réunions;*
- d) la préparation par le Bureau d'un document qui serait soumis à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes à la 285^e session du Conseil d'administration et qui porterait sur les questions suivantes:*
- i) le mécanisme et le processus de consultation sur la mise en œuvre de la nouvelle approche ainsi que sur le fond des consultations qui prendront en compte la question d'une plus grande flexibilité pour la période biennale 2004-05 et de la flexibilité pour 2002-03, et l'élaboration d'activités autres que des réunions à entreprendre dans des secteurs déterminés;*
 - ii) l'amélioration de la participation des gouvernements aux réunions sectorielles, et en particulier celle des pays en développement;*
 - iii) la mise en œuvre du «guichet unique».*

23. La commission recommande également que le Conseil d'administration, lorsqu'il mettra en œuvre la nouvelle approche à titre expérimental et sur la base d'un consensus, applique *mutatis mutandis* les dispositions du Règlement des réunions sectorielles pour les réunions qui se tiendront pendant l'exercice en cours, jusqu'à ce que le Conseil d'administration décide de les modifier.

II. Composition et objet des réunions sectorielles qui se tiendront en 2003

24. La commission était saisie d'un document ² sur la composition et l'objet des six réunions sectorielles qui se tiendront en 2003.

25. Le président a confirmé la proposition demandant que toutes les réunions prévues pour l'automne 2002 et pour 2003 soient ouvertes à tous les gouvernements, à l'exception de la «Réunion d'experts chargée de mettre au point un recueil de directives pratiques sur la violence et le stress au travail dans le secteur des services en tant que menace pour la productivité et le travail décent». Les consultations sur les thèmes et les objectifs des réunions se poursuivront avant l'examen par le groupe de travail en juin 2002. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes ne se réunissant pas en juin, les recommandations du groupe de travail seront soumises directement au Conseil d'administration à sa 284^e session, en juin 2002.

² Documents GB.283/STM/2 et GB.283/STM/2(Corr.).

26. M. Zellhoefer a souligné qu'il aurait été bon d'avoir une liste chronologique des réunions, avec les dates proposées pour chaque thème. Le groupe des travailleurs est prêt à débattre des suggestions faites par le Bureau. Toutefois, M. Zellhoefer a estimé que son groupe peut, comme le suggère le Bureau, mettre de côté ses propositions en attendant les conclusions que formulera le groupe de travail en juin.
27. M. Jeetun a noté que le groupe des employeurs est prêt à discuter et approuver les réunions sur les industries chimiques et sur les produits alimentaires, les boissons et le tabac et la réunion d'experts sur la violence et le stress dans le secteur des services. Il a proposé de discuter immédiatement de ces sujets afin d'accélérer la procédure et a indiqué qu'il pourra ensuite y avoir des consultations plus poussées sur les trois autres réunions, ce qui allégera la charge de travail du groupe de travail en juin.
28. Un représentant du gouvernement de l'Allemagne a déclaré que, puisque le Bureau a proposé que toutes les réunions soient ouvertes à tous les gouvernements, il n'y a pas lieu de décider de la composition des délégations gouvernementales pour chaque réunion. Il a demandé des précisions sur les points appelant une décision récemment adoptés pour la première question de l'ordre du jour de la commission (document GB.283/STM/1), et plus précisément sur le sens des mots «dans la mesure où cela est possible» dans la proposition qui est faite d'inviter tous les gouvernements intéressés, au point 2, et du membre de phrase «d'examiner comment mettre en œuvre la nouvelle approche», du point 3a. Il a exprimé sa crainte que cela n'implique des restrictions quant à la participation des gouvernements, ce qui nécessiterait des consultations préalables. Il a ajouté que certaines restrictions devront peut-être être apportées à l'avenir, et qu'un examen plus poussé de la question devra être fait lors de la réunion du groupe de travail en juin.
29. M^{me} Paxton a expliqué que les mots «dans la mesure où cela est possible» renvoient à la composition de la réunion de mai 2002, pour laquelle les lettres d'invitation destinées aux gouvernements ont déjà été envoyées. Par conséquent, il n'est pas possible d'ouvrir cette réunion-là à tous les gouvernements. Toutefois, à partir de l'automne 2002, les réunions sectorielles générales (ce qui exclut les réunions d'experts) seront ouvertes à tous les gouvernements.
30. M. Jeetun s'est dit préoccupé par la quantité de travail confiée au groupe de travail pour juin 2002. La proposition qui a été faite de reporter l'examen des six réunions au mois de juin signifie que la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes remet toute sa capacité de décision au groupe de travail. L'orateur a noté qu'il vaudrait mieux que la commission prenne les décisions concernant au moins trois des réunions à sa présente session, ce qui allégerait également la charge de travail du groupe de travail en juin.
31. M. Zellhoefer s'est tourné vers les bancs des gouvernements pour leur demander leur avis sur la possibilité de poursuivre les consultations avant juin 2002. Pour ce qui est des décisions prises au sujet de la première question de l'ordre du jour, à savoir le «Rapport du groupe de travail chargé de l'examen du Programme des activités sectorielles», une nouvelle approche du Programme des activités sectorielles prévoyant à la fois une composante «réunion» et une composante «autres activités» est envisagée. Il faut s'attendre à voir apparaître des divergences d'opinions sur certaines réunions, sur les activités de suivi ou sur les délais qui peuvent influencer sur les décisions concernant d'autres secteurs. M. Zellhoefer a proposé de discuter des six réunions à la fois au sein du groupe de travail en juin, afin de faciliter la planification générale.
32. M. Jeetun a noté par ailleurs que la flexibilité est nécessaire pour la composante «réunions» et pour la composante «autres activités» du Programme des activités sectorielles. Tout en se disant de nouveau préoccupé par la quantité de travail attendue du

groupe de travail en juin, M. Jeetun s'est déclaré disposé à approuver un nouveau point appelant une décision pour la question 2.

33. Un représentant du gouvernement de l'Allemagne a demandé combien de fois le groupe de travail se réunira en juin 2002 pendant la Conférence internationale du Travail. Selon lui, il faudra probablement beaucoup de temps avant de se décider au sujet des six réunions et le groupe de travail pourra difficilement se réunir en marge de la Conférence internationale du Travail.
34. M. Zellhoefer a indiqué qu'il serait bon d'entamer des consultations aussitôt que possible car on dispose de très peu de temps pour résoudre toutes les questions. Il a jugé, comme le groupe des employeurs, que le groupe de travail a un programme très chargé, mais, étant donné que la nouvelle stratégie est dans une phase expérimentale, le Bureau devrait engager les consultations sans attendre.
35. M^{me} Paxton a lu à haute voix le nouveau point appelant une décision pour la question 2, et, constatant l'absence d'objections, l'a déclaré approuvé.
36. *La commission recommande au Conseil d'administration que le programme des secteurs d'activité économique exposé aux paragraphes 11 à 26 du document GB.283/STM/2 soit examiné par le Groupe de travail chargé de l'examen du Programme des activités sectorielles lorsqu'il se réunira à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail et que ce groupe fasse des recommandations qui seront soumises pour approbation au Conseil d'administration à sa 284^e session, en juin 2002.*

III. Réunions sectorielles tenues en 2000-01

37. La commission était saisie d'un document ³ sur le suivi des réunions sectorielles tenues en 2000-01.
38. M. Zellhoefer a reconnu que les contraintes budgétaires ont limité la capacité du Bureau d'assurer un suivi convenable des réunions sectorielles. C'est pourquoi le groupe des travailleurs espère qu'une autre stratégie pourra être mise en place, et que des ressources pourront être trouvées grâce aux économies réalisées et aux ressources des autres départements et de la coopération technique. L'information donnée dans le document aurait pu être plus complète, et on aurait pu préciser, par exemple, que le manuel de formation sur la sécurité et la santé dans l'agriculture a été rédigé par l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), avec le soutien du Bureau. Il manque dans le document une liste complète des mesures de suivi demandées par chaque réunion, comme par exemple l'étude sur la négociation collective dans l'agriculture. Il devrait y avoir une check-liste pour chaque réunion sectorielle, avec tous les points qui ont fait l'objet d'un accord, afin que la commission sache ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Si le site Internet à «guichet unique» devient réalité, on devrait pouvoir obtenir cette information sur Internet.
39. M. Jeetun a fait remarquer que, comme le montre le rapport, le suivi peut prendre diverses formes, comme les réunions, les travaux de recherche, la participation aux conférences ou

³ Document GB.283/STM/3.

la présentation de rapports. Il n'est pas toujours possible d'assurer un suivi pour tous les points qui ont fait l'objet d'un accord. Le suivi dépend des ressources disponibles.

40. Une représentante du gouvernement du Ghana, parlant au nom du groupe des gouvernements africains, a noté que les travaux de recherche et les études sont une mine d'informations pour les activités de suivi, mais que des efforts conscients doivent être faits pour tenir compte des réalités des différentes régions du monde. Pour qu'il y ait un impact plus positif, il faudrait constamment examiner les activités de suivi, les revoir si nécessaire et les renforcer. Il faudrait consolider les liens de partenariat avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et avec les organisations intergouvernementales.
41. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a souligné l'importance du suivi pour les réunions. Même avec des ressources modestes, on peut assurer un suivi utile. Donnant l'exemple d'une réunion qui s'est tenue à Bangkok avec la collaboration de l'Union postale universelle, l'orateur a encouragé le Bureau à rechercher des coparrains potentiels pour les activités. Il est à espérer que la commission recevra régulièrement des informations sur les activités de suivi.
42. La commission a pris note de ces informations et des commentaires formulés sur les mesures de suivi menées en 2000-01.

IV. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles

a) Réunion tripartite sur la dimension sociale et les répercussions sur la main-d'œuvre de l'évolution des industries de la foresterie et du bois (Genève, 17-21 septembre 2001)

43. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*⁴ de la Réunion tripartite sur la dimension sociale et les répercussions sur la main-d'œuvre de l'évolution des industries de la foresterie et du bois.
44. M. Arbesser-Rastburg (membre employeur) avait présidé cette réunion. Il a informé la commission que cela avait été l'une des meilleures réunions sectorielles qu'il ait jamais présidées. La préparation avait été excellente, les participants étaient des experts confirmés, et la discussion éclairée qui avait eu lieu en plénière avait facilité le traitement des résolutions. Malheureusement, la réunion avait eu lieu six jours seulement après la tragédie du 11 septembre, en mémoire de laquelle elle avait observé une minute de recueillement. L'orateur a également regretté que sur les 20 gouvernements invités, 13 seulement aient pu participer. Sur un plan plus personnel, M. Arbesser-Rastburg a fait savoir à la commission qu'après 43 ans de service en son sein et après avoir participé à de très nombreuses réunions, il prendrait sa retraite après celle-ci. Il a déclaré qu'il a beaucoup apprécié de travailler au sein de la commission car ses travaux sont importants, à la fois pour les pays industrialisés et pour les pays en développement, et il a souhaité tout le succès possible aux partenaires tripartites.

⁴ Document TMFWI/2001/11, annexé au document GB.283/STM/4/1.

45. M. Jeetun a remercié M. Arbesser-Rastburg de sa précieuse contribution et de sa participation active au cours des années. Chacun a pu apprécier sa connaissance de l'histoire des activités sectorielles et sa riche expérience qui ont servi d'inspiration, ainsi que son soutien et sa chaleureuse amitié. Au nom du groupe des employeurs, M. Jeetun a formé les meilleurs vœux pour l'avenir de M. Arbesser-Rastburg. Il a aussi appuyé les points appelant une décision.
46. M. Zellhoefer a remercié M. Arbesser-Rastburg de toutes les années qu'il a mises au service de la commission et lui a transmis les meilleurs vœux du groupe des travailleurs pour l'avenir. Faisant référence à la réunion, il a fait observer qu'elle a débattu du fait que l'incapacité de relever les défis de la mondialisation et de soutenir les secteurs de la foresterie et du bois entraînera l'élimination de plus de 5 pour cent de la population active dans ce secteur dans le monde, qui compte 47 millions de travailleurs. En Russie seulement, un million d'emplois ont disparu entre 1990 et 1999. L'augmentation de la main-d'œuvre contractuelle et occasionnelle dans de nombreux pays, qui va souvent de pair avec une dégradation des conditions de travail, préoccupe le groupe des travailleurs. L'orateur se réjouit que l'ensemble des groupes se soit mis d'accord sur le fait que les principes et droits énoncés dans la Déclaration de l'OIT devraient s'appliquer aux entrepreneurs, aux sous-traitants et à leurs salariés. Le groupe des travailleurs estime qu'il est essentiel de proposer une formation à ces travailleurs, notamment en matière de sécurité et de santé au travail et de développement des compétences. Une garantie minimum de couverture sociale, y compris une référence aux conventions pertinentes de l'OIT et une prise en compte du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les industries de la foresterie et du bois, est également indispensable. L'OIT devrait établir des liens avec les institutions pertinentes des Nations Unies afin de veiller à ce que les préoccupations sociales soient au cœur des discussions de politique internationale. Sous réserve de ces commentaires, le groupe des travailleurs a approuvé les points appelant une décision.
47. Le président a remercié M. Arbesser-Rastburg, au nom de la commission, de sa longue et précieuse contribution au programme des activités sectorielles et à l'OIT dans son ensemble, et il a formé des vœux pour son avenir.
48. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
- a) ***d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:***
- i) ***aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;***
- ii) ***aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;***
- iii) ***aux autres organisations internationales intéressées;***
- b) ***de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion aux paragraphes 16 à 21 des conclusions et dans les parties pertinentes des résolutions.***

b) Réunion paritaire sur l'impact de la décentralisation et de la privatisation sur les services municipaux (Genève, 15-19 octobre 2001)

49. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*⁵ de la Réunion paritaire sur l'impact de la décentralisation et de la privatisation sur les services municipaux.
50. A nom du groupe des travailleurs, M. Zellhoefer a remercié M. Adyanthaya (membre travailleur), qui a présidé la réunion. Cette dernière a abordé quelques-unes des questions les plus controversées du marché du travail actuel, et la discussion reflétait une certaine tension et des points de vue divergents. Finalement, un consensus positif s'est dégagé sur des points importants des conclusions, tels que les réformes nécessaires pour fournir un accès universel et équitable à tous les services publics nécessaires. Ces réformes doivent se fonder sur les principes de la responsabilité, de la transparence et de l'ouverture, qui seront reflétés dans les orientations des gouvernements et les mesures qu'ils prendront. Elles doivent assurer l'impartialité et l'équité à toutes les personnes concernées et se fonder impérativement sur le dialogue social qui est une condition préalable. La réunion a également proposé une liste d'activités pour l'OIT au cours des années à venir, y compris la mise en œuvre de programmes d'action aux niveaux régional, sous-régional et national, et de travaux avec d'autres institutions des Nations Unies, notamment les institutions de Bretton Woods, visant à promouvoir le dialogue social lors de la conception des réformes du secteur public, et la mise au point d'un programme de recherche et de services consultatifs afin d'orienter les gouvernements et les services municipaux dans l'identification et l'examen de toutes les approches possibles en matière de réforme. Il faut envisager les conséquences sociales de la réforme et veiller au respect des normes de l'OIT. Le groupe des travailleurs veillera à ce que le suivi soit positif et fructueux dans tous ces domaines. Les points appelant une décision ont été approuvés.
51. S'exprimant au nom du groupe des employeurs, M. Jeetun a dit qu'il se réjouissait que la réunion ait adopté les conclusions à l'unanimité et approuvé les points appelant une décision.
52. Le représentant du gouvernement de l'Inde a déclaré que les services municipaux représentent l'expression d'une cohésion socio-économique qui garantit la santé publique et le bien-être des populations. L'Etat-providence doit évoluer sur le plan de la vision et des stratégies vers la décentralisation et le transfert des responsabilités, afin de favoriser l'inclusion de l'expérience du marché et du secteur privé en matière de gestion. Dans le cadre des réformes touchant au secteur urbain, le Parlement indien a déjà promulgué une loi visant la décentralisation des pouvoirs démocratiques et financiers vers la base. Il a également proposé de promouvoir un partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour favoriser une meilleure exécution des services municipaux. L'orateur a indiqué que sa délégation s'est également prononcée en faveur de la proposition visant à mettre au point un programme de recherche pour évaluer les facteurs du processus de réforme qui contribuent d'une manière positive à accroître l'efficacité, la qualité des services et la sécurité.

⁵ Document JMMS/2001/10, annexé au document GB.283/STM/4/2.

53. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:

- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:*
- i) *aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - iii) *aux autres organisations internationales intéressées;*
- b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion au paragraphe 11 des conclusions.*

c) Réunion tripartite sur l'industrie de la construction au XXI^e siècle: image de marque, perspectives d'emploi et qualifications professionnelles (Genève, 10-14 décembre 2001)

54. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*⁶ de la Réunion tripartite sur l'industrie de la construction au XXI^e siècle: image de marque, perspectives d'emploi et qualifications professionnelles.

55. M. Zellhoefer, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a souligné que, bien que l'industrie de la construction soit très vaste et emploie plus de 110 millions de personnes dans le monde, le travail y est de plus en plus souvent de nature temporaire et précaire. Les emplois sont externalisés à des sous-traitants, et nombre de travailleurs n'ont pas droit à la sécurité sociale et à la négociation collective. Les participants à la réunion ont souligné l'importance du respect de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, tout au long de la chaîne de l'emploi, ainsi que la nécessité de veiller à ce que les travailleurs occasionnels et temporaires jouissent d'une protection équivalente à celle des travailleurs permanents. Etant donné que la construction est une activité à haut risque, la sécurité et la santé au travail constituent un domaine de préoccupation très important. La réunion a fait référence à la convention (n° 162) sur l'amiante, 1986, et à la convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988, et elle a fait une mention particulière à la formation des représentants des travailleurs chargés de la sécurité et de la santé de leurs pairs. La question de la transparence en matière de marché public est essentielle. Les gouvernements et les institutions financières internationales devraient encourager des pratiques commerciales responsables sur le plan social, conformément à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, à la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, et à la législation sur la sécurité et la santé. Il a été proposé que l'OIT coopère avec d'autres institutions des Nations Unies, notamment la Banque mondiale, qu'elle participe activement à la Conférence des Nations Unies Rio+10 et qu'elle coopère avec HABITAT. M. Zellhoefer a appuyé les points appelant une décision.

⁶ Document TMCIT/2001/12, annexé au document GB.283/STM/4/3.

56. M. Jeetun, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a fait observer que les conclusions de la réunion reflètent un large éventail de questions telles que la contribution de l'industrie de la construction à l'économie, les pratiques en matière d'emploi, le dialogue social, la formation, la sécurité et santé au travail et les conditions de travail et les marchés publics. Le rôle de l'OIT a également été mis en lumière. A la suite de ces commentaires, le groupe des employeurs a appuyé les points appelant une décision.
57. Un représentant du gouvernement de l'Allemagne a fait remarquer que, par coïncidence, cette réunion est l'une des rares réunions à laquelle son pays ait été représenté par une délégation tripartite. Les conclusions, notamment celles qui portent sur la sécurité et santé au travail, ainsi que les conditions de travail, sont très pertinentes à l'égard de ce secteur particulièrement dangereux. Il est essentiel de résoudre les problèmes relatifs aux marchés publics, notamment en ce qui concerne la sous-traitance. Le secteur doit pouvoir disposer de paramètres clairement précisés en matière de sous-traitance. Actuellement, l'OIT négocie avec la Banque mondiale des directives en matière de marchés publics qui prendront en compte ses conventions pertinentes.
58. Le représentant du gouvernement de l'Inde a dit que les efforts déployés par l'Etat provincial de Kerala pour garantir les droits fondamentaux, des conditions de travail décentes et une protection sociale aux travailleurs de la construction ont été remarqués lors de la réunion en tant qu'efforts positifs dans un pays à bas revenu. Il a réaffirmé l'engagement de son gouvernement à l'égard de la Déclaration relative aux principes des droits fondamentaux au travail, mais il a conseillé à l'OIT de continuer d'insister sur le fait que la Déclaration ne doit pas être utilisée à des fins protectionnistes. L'Inde compte environ 17,6 millions de travailleurs dans le secteur de la construction, et il constitue l'un des segments les plus vulnérables de la main-d'œuvre non organisée. Une loi a été promulguée pour réglementer la sécurité et la santé des travailleurs dans ce secteur et la Commission nationale de la main-d'œuvre s'efforce d'élaborer une loi générale conforme aux normes de l'OIT.
59. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:*
 - i) *aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - iii) *aux autres organisations internationales intéressées;*
 - b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion aux paragraphes 18 à 21 des conclusions et dans les parties pertinentes des résolutions.*

**d) Réunion tripartite sur l'aviation civile:
conséquences sociales et en matière de sécurité
de la crise consécutive au 11 septembre 2001
(Genève, 21-25 janvier 2002)**

60. La commission était saisie du *Rapport final*⁷ de la Réunion tripartite sur l'aviation civile: conséquences sociales et en matière de sécurité de la crise consécutive au 11 septembre 2001.
61. En présentant cette question, le président de la commission a noté la coïncidence selon laquelle la discussion du rapport avait lieu six mois exactement après les événements tragiques du 11 septembre 2001.
62. Le président de la réunion, l'Ambassadeur Elmiger (gouvernement, Suisse), a également noté que six mois exactement s'étaient écoulés depuis la destruction des «Tours jumelles», le 11 septembre. Il a demandé aux délégués d'avoir une pensée pour les victimes et les représentants du secteur qui avaient été frappés par les événements tragiques de cette journée. La réunion sur l'aviation civile qui s'est tenue en janvier a été confrontée à la crise du transport aérien la plus grave depuis la seconde guerre mondiale. Quelque 200 représentants des gouvernements, des compagnies aériennes et des syndicats se sont réunis pour trouver des solutions propres à permettre au secteur de retrouver la stabilité et la rentabilité et à favoriser les investissements consacrés à l'amélioration de l'infrastructure; 400 000 emplois ont été perdus, directement ou indirectement. On s'attend à ce que le gel de l'embauche, les licenciements et les départs volontaires à la retraite se poursuivent jusqu'en 2003. L'orateur a rappelé un certain nombre de recommandations adoptées par la réunion, recommandations qui ont un caractère pratique plutôt que politique. Les travailleurs et les employeurs devraient pouvoir se prévaloir des principes et droits fondamentaux au travail, notamment en ce qui concerne la liberté syndicale et le droit de négociation collective. Les gouvernements devraient considérer le financement de la formation et du recyclage comme un investissement à long terme dans le secteur de l'aviation civile. Les fonctions qu'assurent certaines catégories de travailleurs — comme le personnel de cabine, le personnel au sol et les contrôleurs du trafic aérien — pour assurer le respect des mesures de sécurité pourraient être renforcées par une formation fondée sur des normes mondiales harmonisées. Le dialogue social devrait être encouragé à tous les niveaux. Les gouvernements devraient reconnaître le rôle essentiel que joue l'aviation civile dans l'économie dans son ensemble. L'orateur a noté en particulier le mandat dont disposait l'OIT en vue de l'action future. La réunion a été bien conduite et a disposé de la flexibilité voulue pour répondre rapidement à la situation de crise en élargissant la participation à ses débats, en adaptant ses méthodes de travail et en faisant appel à des compétences extérieures. Le Bureau a accompli un excellent travail en un court délai. Il conviendrait de tenir compte de cette expérience dans la préparation des documents pour la réunion de novembre.
63. M. Jeetun, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a remercié l'Ambassadeur Elmiger de l'excellente manière dont il avait assuré la présidence et du résumé clair de la réunion qu'il avait présenté. Cette réunion a fait la preuve de la capacité de l'OIT à réagir de manière rapide et flexible. Elle a mis l'accent sur une question d'actualité et a attiré une participation gouvernementale nombreuse. L'orateur a indiqué que le groupe des employeurs appuie les points appelant une décision.

⁷ Voir document TMICA/2002/11, annexé au document GB.282/STM/4/4.

- 64.** M. Zellhoefer, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a remercié l'Ambassadeur Elmiger de la manière dont il avait fait en sorte que cette réunion délicate aboutisse à des résultats positifs. Cela avait été l'occasion de repenser les activités sectorielles. La réunion d'octobre sur les conséquences sociales et en matière de sécurité de la crise consécutive au 11 septembre 2001 a fait la preuve que, en raison des excellentes synergies qui se créent entre les mandants, il est possible de reformuler l'ordre du jour de la réunion qui avait été fixé initialement deux ans plus tôt. La décision d'élargir la participation à la réunion était opportune. Le résumé du président a fourni un bon exemple de la manière dont on peut structurer la présentation du consensus, y compris en ce qui concerne l'analyse des effets sur l'emploi du ralentissement économique conjoncturel, combiné aux événements du 11 septembre, aux besoins de formation et de recyclage et à la lutte contre les risques relatifs à la sécurité et à la santé – tous thèmes qui ne peuvent que profiter d'un dialogue social actif. Deux points particulièrement importants des recommandations concernant l'action de l'OIT portent sur les mesures conjointes à prendre avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et sur l'officialisation d'un forum stratégique tripartite restreint ayant pour mission de fournir au secteur de l'aviation des orientations sur ses activités. Le groupe des travailleurs regrette que la collecte des données concernant les recherches sur la sécurité et la santé dans l'aviation civile n'ait pas été incluse. Il est regrettable que, en raison des contraintes de temps, les projets de conclusions n'aient pas été produits dans les trois langues suffisamment à temps pour les discussions du Comité de rédaction. L'orateur a rappelé que, au cours de la réunion, on avait annoncé la fermeture d'Air Afrique sans que cette décision ne s'accompagne d'un véritable plan social, et il a exprimé l'espoir qu'il soit encore possible de trouver une solution positive par le dialogue social. L'orateur a indiqué que le groupe des travailleurs approuve les points appelant une décision.
- 65.** La représentante du gouvernement du Ghana, s'exprimant au nom du groupe gouvernemental africain, a noté que la mise en œuvre des recommandations de la réunion serait très insuffisante pour résoudre les problèmes du secteur. Elle a félicité le président et les participants de leur travail.
- 66.** Un représentant du gouvernement de l'Allemagne a exprimé la satisfaction profonde que lui avait inspiré la réunion et a remercié l'Ambassadeur Elmiger du rôle important qu'il y avait joué. A l'évidence, les gouvernements reconnaissent le rôle public fondamental que joue l'aviation civile et mettent déjà en œuvre nombre des mesures recommandées par la réunion. En ce qui concerne les activités menées conjointement avec l'OACI, l'orateur se pose la question de la faisabilité de telles demandes. Durant la réunion, il a exprimé son scepticisme au sujet de la recommandation figurant au paragraphe 45 g) concernant la participation de l'OIT, par le biais d'une délégation du Conseil d'administration, à la conférence de l'OACI en mars 2003, mais puisque cette recommandation a été adoptée, elle doit être mise en œuvre.
- 67.** Le représentant du gouvernement de la Slovaquie a remercié le président et le Bureau pour l'efficacité de la réunion et a noté la flexibilité dont elle avait fait preuve.
- 68.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis s'est joint aux orateurs précédents pour remercier l'Ambassadeur Elmiger et le Bureau. Cette réunion peut être considérée comme un modèle pour l'avenir. L'orateur a indiqué que sa délégation appuie les points appelant une décision.

69. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:

- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer le Rapport final:*
 - i) *aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - iii) *aux organisations internationales intéressées;*
- b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion au paragraphe 45 des recommandations;*
- c) *d'approuver la recommandation faite au paragraphe 45 g) que l'OIT participe, par le biais d'une délégation du Conseil d'administration, à la Conférence de l'OACI sur le transport aérien dans le monde, qui se tiendra à Montréal du 24 au 29 mars 2003.*

V. Rapport de la Réunion d'experts sur les statistiques du travail: statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages et indices des prix à la consommation (Genève, 22-31 octobre 2001)

70. La commission était saisie du rapport de la Réunion d'experts sur les statistiques du travail⁸.
71. M. Jeetun, au nom du groupe des employeurs, a souligné le fait que les enquêtes sont indispensables pour comprendre les comportements et les habitudes des consommateurs des différents pays. Elles sont utiles aux gouvernements pour structurer leurs politiques économiques et sociales et calculer les indices des prix à la consommation. Les enquêtes servent également d'indicateurs du niveau de l'inflation, ce qui permet de réajuster les salaires, d'établir les prestations de sécurité sociale, etc. L'orateur a déclaré que le groupe des employeurs se félicite de l'utilité de la réunion d'experts et souscrit au point appelant une décision.
72. M. Zellhoefer a confirmé le soutien du groupe des travailleurs aux travaux antérieurs et en cours de l'OIT dans le domaine des statistiques du travail, à la révision des normes internationales en matière de statistiques des revenus et des dépenses des ménages, aux travaux en cours relatifs à la révision de la résolution sur l'indice des prix à la consommation (IPC), au manuel de l'OIT sur l'IPC, ainsi qu'aux nombreuses réalisations récentes sur le sujet aux échelons international, régional et national. Le débat de la réunion a été hautement technique et mené d'une manière constructive et la plus grande partie du temps dans un climat pratiquement exempt de polémiques. L'orateur a pris note avec intérêt du paragraphe 220, qui met en relief la responsabilité spéciale de l'OIT, et il fait savoir que les experts des travailleurs de la réunion ont approuvé le texte final. Il a indiqué

⁸ Document MELS/2001/R, annexé au document GB.283/STM/5.

que le groupe des travailleurs a le plaisir d'accorder son soutien au point appelant une décision.

73. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration de prendre note du rapport de la réunion, notamment les conclusions et les recommandations figurant aux paragraphes 98 à 102 et 215 à 222.*

VI. Rapport du Colloque international sur les moyens de renforcer la participation des travailleurs au système des Nations Unies et leur influence sur les institutions de Bretton Woods
(Genève, 24-28 septembre 2001)

74. La commission était saisie d'un document ⁹ portant sur le rapport du Colloque international sur les moyens de renforcer la participation des travailleurs au système des Nations Unies et leur influence sur les institutions de Bretton Woods.

75. M. Zellhoefer a déclaré que le groupe des travailleurs n'a pas l'habitude de formuler des observations sur les activités non tripartites. Néanmoins, le colloque ayant été convoqué à l'initiative des travailleurs, il remercie ACTRAV d'avoir organisé la rencontre qui a abouti à des discussions franches et approfondies entre les syndicats et les représentants de l'OIT et des autres institutions des Nations Unies.

76. M. Jeetun, au nom du groupe des employeurs, a repris les propos tenus par M. Zellhoefer et indiqué que son groupe n'aime pas lui non plus commenter les activités non tripartites. Il a néanmoins pris note du document.

77. Le représentant du gouvernement de l'Inde, tout en prenant note du rapport, a indiqué que sa délégation ne se rallie pas à l'idée qu'il faut absolument adhérer aux normes fondamentales du travail pour pouvoir bénéficier des avantages accordés par les institutions de Bretton Woods aux pays en développement.

78. La commission a pris note du document.

VII. Autres questions

a) Premier point

79. M. Zellhoefer, au nom du groupe des travailleurs, a avancé des suggestions concernant la Réunion tripartite sur la formation permanente dans les industries mécaniques et électrotechniques (MEE), qui doit se tenir du 23 au 27 septembre 2002. Il a proposé que les travaux de la réunion s'articulent autour de débats d'experts plutôt que des points formulés par le Bureau. Il a indiqué que le groupe des travailleurs attend avec intérêt un rapport solidement documenté, mais a souligné que, pour pouvoir le réaliser, il faut disposer d'une base de données. M. Zellhoefer a fait valoir que les performances économiques, la récession et les conséquences sociales sont des thèmes qui méritent d'être

⁹ Document GB.283/STM/6.

inclus. Pour ce qui est de la formation permanente, les questions centrales sont les suivantes:

1. Un programme adapté aux différents aspects de la formation permanente (rôles respectifs de l'éducation et de la formation).
2. Qui paie — financement du programme, pendant le temps de travail ou en dehors?
3. Qui décide — contenu du programme, admissibilité des travailleurs?

80. M. Zellhoefer a insisté sur le fait que les trois partenaires ont un rôle fondamental à jouer concernant les points 2 et 3 susmentionnés et a proposé que le rapport soit structuré en conséquence.

81. Les cinq thèmes proposés pour les discussions de groupe sont les suivants:

1. Performance économique des industries mécaniques et électrotechniques: récession de 2001 et perspectives.
2. Impact social de la restructuration des industries mécaniques et électrotechniques.
3. La formation permanente dans les industries mécaniques et électrotechniques: concepts et exemples.
4. Programmes adaptés aux divers aspects de la formation permanente.
5. Le rôle des partenaires sociaux et des gouvernements dans la formation permanente et au-delà dans les industries mécaniques et électrotechniques: implications pour l'OIT.

82. M. Jeetun, au nom du groupe des employeurs, s'est rallié aux propositions du groupe des travailleurs et les gouvernements n'ont soulevé aucune objection.

b) Deuxième point

83. Le porte-parole des employeurs a donné la parole au secrétaire du groupe pour éclaircir un point concernant les procédures régissant les réunions sectorielles, et en particulier le Groupe de travail sur les résolutions. En vertu du Règlement pour les réunions sectorielles, les projets de résolutions concernant la question à l'ordre du jour doivent être transmis à la réunion pour examen par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les résolutions, en vue d'en incorporer la teneur, le cas échéant, dans le compte rendu ou les conclusions concernant cette partie de la question à l'ordre du jour. Un malentendu subsiste cependant sur le sens de «la question à l'ordre du jour». Ce malentendu conduit inévitablement à des discussions prolongées sur la recevabilité des projets de résolutions à chaque réunion sectorielle et fait perdre beaucoup de temps. Selon les employeurs, le Règlement prévoit que les questions non censées être traitées par les conclusions puissent être traitées par les résolutions. Si des résolutions et des conclusions traitent du même sujet, cela aboutira inévitablement à une double discussion, y compris à d'éventuelles déclarations contradictoires. Les employeurs souhaitent que l'on parvienne à une notion claire du sens des questions à l'ordre du jour pour rendre les réunions sectorielles plus productives.

84. M. Zellhoefer, au nom du groupe des travailleurs, a pris note du problème et, étant donné que la question nécessitera une réflexion et une discussion, a proposé que l'on trouve le temps nécessaire pour en discuter lors des futures consultations.

85. M. Jeetun, a évoqué la suggestion du représentant du gouvernement de l'Allemagne tendant à envisager que les réunions sectorielles adoptent exclusivement des conclusions et non plus des résolutions. Il a proposé que cette suggestion soit adoptée dans les futures consultations.

Genève, le 14 mars 2002.

Points appelant une décision: paragraphe 22;
 paragraphe 36;
 paragraphe 48;
 paragraphe 53;
 paragraphe 59;
 paragraphe 69;
 paragraphe 73.